

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

5^{ème} Commission

N° CP-2019-10-5-8

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'approuver la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques sous réserve de l'approbation express de cette charte par l'Association des Maires du Haut-Rhin et d'en autoriser la signature par la Présidente.

Il est également proposé de désigner les Conseillers départementaux qui seront membres du comité de suivi.

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a engagé une démarche novatrice qui vise à renforcer la présence de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans les territoires. Il s'agit de bâtir une nouvelle relation avec les usagers et avec les élus en développant la relation de proximité dans les territoires et en renforçant le conseil aux élus locaux.

Le Directeur départemental de la DGFIP a ainsi rencontré 335 élus nationaux et locaux lors de 50 réunions tenues au niveau des arrondissements, des EPCI ou encore des communes.

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le territoire du Haut-Rhin, issu de cette concertation engagée depuis juin 2019, est transcrit dans une charte qui liste les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales.

Cette charte d'engagements entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations de la DGFIP dans le territoire haut-rhinois.

A l'horizon 2023, la DGFIP du Haut-Rhin sera présente dans 34 communes, soit 15 de plus qu'en 2019.

I. Une charte d'engagements pour un nouveau réseau de proximité des finances publiques

La démarche ministérielle sus évoquée se traduit par la volonté d'une mise en place d'une charte d'engagements spécifique. Celle-ci décrit le nouveau réseau de proximité et répond aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

1) Les services aux usagers

Pour améliorer les relations entre les usagers et l'administration des Finances publiques, l'organisation de l'accueil a été repensée afin de mettre à disposition des usagers des lieux d'accueil plus nombreux.

Concrètement les usagers pourront effectuer leurs démarches dans les services propres de la DGFIP et dans les accueils de proximité (Maisons des Services au Public/Maisons France Services (MFS), en mairie et autre lieu public).

Les conseils seront délivrés par les animateurs des MFS ou, le cas échéant, par des agents de la DGFIP qui assureront des permanences ou un accueil personnalisé sur rendez-vous. Des outils d'échanges par visio-conférence sont également prévus.

Les entreprises continueront à être suivies et renseignées par les services des impôts aux entreprises.

2) Les services aux collectivités

La nouvelle organisation prévoit une ligne de partage entre, d'une part, les missions réglementaires dévolues aux comptables publics qui seront regroupées dans des Services de Gestion Comptable (SGC) et, d'autre part, les cadres qui seront chargés du Conseil aux Décideurs Locaux (CDL).

Les objectifs de cette évolution sont doubles :

- Améliorer la qualité de la tenue de la comptabilité et renforcer la réactivité dans les paiements et les encaissements ;
- Développer la mission de conseil auprès des élus autour de trois grands axes :
 - 1) une mission de conseil régulière dans les domaines budgétaires, comptables et fiscaux ;
 - 2) une mission de conseil thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leur enjeu ;
 - 3) une mission de conseil personnalisée en fonction des besoins des collectivités.

II. Les modalités de gouvernance de la charte

Le réseau des acteurs de proximité fera l'objet d'une analyse qualitative et quantitative annuelle partagée par les signataires de cette charte à savoir : l'Etat, la DGFIP, l'Association des Maires du Haut-Rhin et le Département du Haut-Rhin.

Un comité assurera un suivi annuel et pourra le cas échéant proposer des ajustements.

Il est composé de 11 membres :

- 1 représentant du Préfet ;
- 2 représentants de la DGFIP ;
- 4 Maires désignés par l'association des maires ;
- 4 Conseillers départementaux.

Cette contractualisation est une demande de l'Etat, déclinée dans les départements, en tenant compte des négociations locales.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques sous réserve de l'approbation express de cette charte par l'Association des Maires du Haut-Rhin, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- de désigner les 4 Conseillers départementaux qui seront membres du comité de suivi.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT